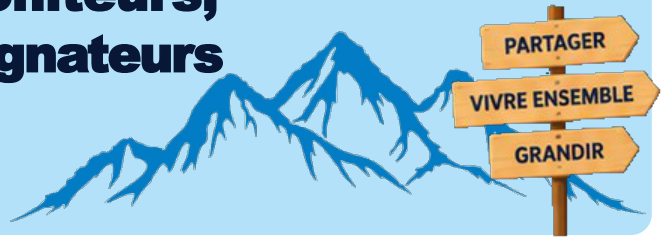


Charte pour les monitrices, moniteurs, accompagnatrices et accompagnateurs

Activités scolaires et camps

Ensemble pour des activités sûres, respectueuses et enrichissantes !



Notre mission

Les activités et camps répondent à des besoins sociaux, éducatifs et préventifs. Ils renforcent la cohésion entre élèves, permettent de vivre des expériences variées dans un cadre adapté et offrent aux familles un environnement sécurisant.



Nos principes

Les écoles du canton de Neuchâtel s'engagent à promouvoir et à respecter des principes de qualité, dans le respect des lois, réglementations et règles en vigueur.

1 Rôle et engagement

Vous contribuez, au sein de l'équipe d'encadrement, à offrir aux élèves un cadre sécurisant, respectueux et adaptés.



- ✓ Respecter chaque élève dans sa différence
- ✓ Contribuer à sa sécurité physique et affective
- ✓ Participer activement à la vie collective
- ✓ Respecter les règles et consignes
- ✓ Adopter une attitude exemplaire et professionnelle
- ✓ Agir dans les limites de votre rôle et suivre les indications de la personne responsable

2 Responsabilités

Vous assurez une présence attentive et active auprès des élèves.



- ✓ Encadrer les élèves tout au long des activités
- ✓ Rappeler et faire respecter les règles
- ✓ Favoriser l'autonomie et la vie en communauté
- ✓ Faire preuve de patience, de fiabilité et d'une communication adaptée
- ✓ Signaler toute difficulté ou situation préoccupante

Dans les camps : participation au lever, au coucher, aux repas, aux déplacements, aux activités du soir et aux tâches collectives.

3 Activités et sécurité

Vous veillez à la sécurité lors de toutes les activités.



- ✓ Suivre et respecter les consignes données par la personne responsable de l'activité
- ✓ Rester attentif aux risques et aux besoins des élèves
- ✓ Ne pas entreprendre d'intervention hors de vos compétences

En cas d'accident ou de situation d'urgence : assurer la sécurité des personnes, agir dans les limites de ses compétences et conformément aux consignes reçues, alerter les services de secours si nécessaire et informer immédiatement le ou la responsable du camp ou de l'activité.

4 Comportement et relation

Vous vous posez en exemple et adoptez une attitude respectueuse et bienveillante.



- ✓ Être respectueuse et respectueux, patiente, patient et responsable
- ✓ Adopter un comportement adapté à l'âge des élèves
- ✓ Communiquer de manière constructive
- ✓ Respecter la confidentialité et la discrétion
- ✓ Adopter une distance adéquate avec les élèves
- ✓ Tout comportement humiliant, discriminatoire ou intimidant est incompatible avec la fonction

5 Règles, discipline et communication

Vous connaissez les règles applicables et contribuez à leur respect.



- ✓ Rappeler les règles aux élèves
- ✓ Appliquer les règles de manière cohérente
- ✓ Informer sans délai la personne responsable de tout incident, conflit, accident, problème de santé ou comportement préoccupant
- ✓ Ne pas prendre seule ou seul de décision disciplinaire importante

Dans les camps : les élèves restent sous l'autorité de l'école et les règlements applicables font foi.

6 Vie collective et disponibilité

Vous participez activement à la vie collective et êtes disponible durant les périodes d'encadrement.



- ✓ Participer aux tâches qui vous sont confiées
- ✓ Être disponible, prête et prêt à intervenir
- ✓ Avoir une tenue et un matériel adaptés
- ✓ Utiliser son téléphone et les autres appareils selon les consignes

Les règles concernant le téléphone, la tenue et les substances sont fixées par les règlements de l'établissement et/ou du camp.

7 Compétence et formation

Vous disposez idéalement des compétences nécessaires aux tâches qui vous sont confiées.



- ✓ Une expérience ou formation dans l'encadrement d'enfants ou d'adolescents est souhaitée
- ✓ Des formations (premiers secours, reconnaissance J+S, etc.) peuvent être pertinentes selon les activités
- ✓ Les exigences particulières sont précisées par l'établissement ou l'autorité compétente

Engagement de la monitrice, du moniteur, de l'accompagnatrice et de l'accompagnateur

En tant que monitrice et moniteur ou accompagnatrice et accompagnateurs, vous vous engagez à :



- ✓ Avoir pris connaissance de la présente charte
- ✓ Comprendre votre rôle et vos responsabilités
- ✓ Respecter les règles et consignes
- ✓ Contribuer à la sécurité physique et affective des élèves
- ✓ Adopter un comportement exemplaire et respectueux
- ✓ Informer rapidement la personne responsable de toute situation problématique
- ✓ Participer activement à la vie collective et aux tâches confiées
- ✓ Fournir les documents demandés dans les plus brefs délais